

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

- qui ont pris part à
la délibération : 07

pouvoirs 04

Date de la convocation : 22.10.2021

Date d'affichage : 02.11.2021

**Présents : G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER. M. VIALLET. E.LEE. P.ECAILLE.
M.VUILLERMOZ.**

**Absent Excusé : S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD-
J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER**

Monsieur Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 11&12.2021 – OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT
COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF ET REPORT DES CANDIDATURES
EXTERIEURS POUR « VIA VALSERINA »**

Vu l'article L 2143-2 du code général des collectivités locales,

Vu l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la délibération du 2 septembre 2021 créant un comité consultatif citée ci-dessous

Vu le souhait des différents acteurs locaux et décideurs concernés de concevoir un tracé plus approprié que celui initialement envisagé,

Vu la demande orale du président de la commission Déplacements de Pays de Gex agglomération aux communes de Chézery, Lélex et Mijoux en juin 2021 de constituer dans chaque commune un petit groupe de travail associant conseillers municipaux et acteurs locaux compétents et intéressés par la perspective de créer une voie douce le long de la Valserine, afin de proposer un ou des tracés pour celle-ci sur le territoire de ces communes, qui respecte l'environnement et les différents usages des terrains, notamment agricoles,

Vu l'intérêt touristique d'un tel projet,

Vu aussi l'impératif de préserver l'environnement, notamment en zone humide, et de permettre le déroulement normal des activités économique et de la vie quotidienne des habitants et résidents,

Vu la décision de créer un comité consultatif pour proposer un tracé pour une VIA VALSERINA

Considérant que

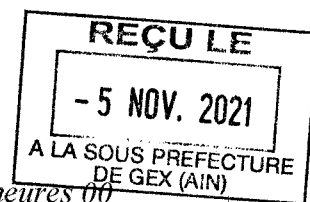
Ce comité est composé de dix personnes, dont trois conseillers municipaux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 27/10

L'an deux mil vingt et un le 27 octobre à 19 heures 00

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame
Martine VIALLET, Maire.*



Le président est choisi par le maire parmi les conseillers municipaux membres du comité.

Les conseillers municipaux choisis par le conseil municipal sont :

- D.JULLIARD
- C.GROSGURIN
- MC COUTURIER

Considérant qu'il s'agit de modifier

1. la date annoncée pour les sept autres membres à choisir, compte tenu que l'appel à candidature décidé par la délibération du 02.09 reprise infra n'a pas été lancé

Rappel de la délibération du 02.09 : Les sept autres membres seront choisis par le conseil municipal avant le 31 octobre 2021, parmi d'une part les membres d'associations agissant dans le domaine de la nature, des sentiers ou des activités liées à la rivière Valserine, d'autre part après appel à candidature à toute personne intéressée, qui sera diffusé par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune. Les personnes candidates devront se faire connaître d'ici le 19 septembre, par courrier postal ou par mail adressés à la mairie. Le conseil demande à M. le maire par interim de lancer cet appel à candidatures sans délai.

2. La liste des conseillers municipaux choisis si des candidatures différentes se manifestaient,

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

- de désigner les membres suivants de cette commission VIA VALSERINA
- Dominique JULLIARD
- Sébastien JUHEN
- Marie Claude COUTURIER
- De dire que les personnes candidates devront se faire connaître d'ici le 23/11/2021, par courrier postal ou par mail adressés à la mairie. Cet appel à candidature est lancé sans délai.

Aussi, si à cette date les non élus ne sont pas au complet ou pourvus, les personnes intéressées pourront se manifester plus tard.

CONTRE ABSTENTION POUR 7+4 pouvoirs S.JUHEN pouvoir à
G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à
M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER VOIX

Délibération 01247.2021.10.42

FAIT ET DELIBERE A MIJOUX, les jours mois et an susdits ;

Pour copie conforme, le maire

Martine VIALLET

